

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-04

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, HEIL Régis,
JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé,
ROBINET David, Adjoints

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DEROCHE Evelyne, DUPLANTIER Monika,
FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin,
GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile,
MARQUES DA SILVA Constantin, OLIGER Yannick, PALLUCCA Didier, PORTA Jules,
SCHOUVER Franck, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Mme DEROUT Aurélie à Mme JACQUEMOT Emmanuelle,
M. DAP Frédéric à M. ROBINET David, M. PAQUET Christopher à M. PORTA Jules,
Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels

Rapporteur : M. Roland BALCERZAK, Maire

Considérant que les besoins de service peuvent parfois justifier l'urgence du remplacement d'agents indisponibles, ou du recrutement de personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les articles L.332-23 1° et 2° et L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique en date du 16 septembre 2022,

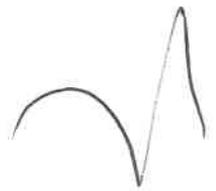
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour des accroissements d'activité, dans les conditions fixées par l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible, dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour des accroissements saisonniers d'activité, dans les conditions fixées par l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK



Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
25	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service des Ressources Humaines					
Commissions :					
Référence nomenclatures « ACTES » : 4.2 Personnels contractuels					